

CLARK-LIBYE

JERUSALEM (AP) - LE MINISTRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES JOE CLARK A AFFIRMÉ DIMANCHE QUE LE CANADA APPUYAIT L'INTENTION MANIFESTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS DE RÉAGIR CONTRE LE SOUTIEN APPORTÉ PAR LA LIBYE AU TERRORISME INTERNATIONAL; MAIS IL S'EST TOUTEFOIS PRONONCÉ CONTRE TOUTE "ACTION EXTRÊME".

AU COURS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE CONVOQUÉE À JÉRUSALEM; M. CLARK A DÉCLARÉ:

"NOUS AVONS FAIT PART DE NOS VUES SUR LE TERRORISME; QUI CONTREVIENT AUX RÈGLES DE TOUTE SOCIÉTÉ CIVILISÉE ET AUQUEL ON DOIT RÉAGIR PUISQUE LES PAROLES SEULES NE SUFFISENT PLUS. . . (ET NOUS AVONS ÉGALEMENT INDICUÉ) QUE SI UN ÉTAT S'IMPLIQUE EN ENCOURAGEANT LE TERRORISME; IL FAUT EN TENIR COMPTE. NOUS APPUYONS LA POSITION DES ÉTATS-UNIS À CE CHAPITRE."

LE MINISTRE A TOUTEFOIS PRÉCISÉ QUE LE CANADA AVAIT PRIÉ LES ÉTATS-UNIS D'ÉVITER DE PRENDRE DES "MESURES EXTRÊMES"; SANS TOUTEFOIS PRÉCISER LA NATURE DES GESTES QUI DEVRAIENT ALORS ÊTRE POSÉS.

M. CLARK PRENAIT LA PAROLE AU MOMENT MÊME OÙ M. JOHN WHITEHEAD; LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT ADJOINT DES ÉTATS-UNIS; AFFIRMAIT; AU COURS D'UNE ENTREVUE DIFFUSÉE PAR LE RÉSEAU CBS; QUE LE PRÉSIDENT RONALD REAGAN ÉTUDIAIT LES CHOIX QUI S'OFFRAIENT À LUI POUR EXERCER DES REPRÉSAILLES CONTRE LA LIBYE.

CITOYENS CANADIENS

LE MINISTRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES A ÉGALEMENT FAIT PART DES PRÉOCCUPATIONS DU GOUVERNEMENT D'OTTAWA AU SUJET DE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS CANADIENS VIVANT EN LIBYE.

"NOTRE PRINCIPAL INTÉRÊT SE PORTE SUR LES 1,300 CANADIENS ACTUELLEMENT EN LIBYE. NOUS AVONS AFFIRMÉ QU'ILS FERAIENT PREUVE DE PRUDENCE S'ILS VOYAIENT À LEUR PROPRE SÉCURITÉ".

DANS UN AUTRE ORDRE D'IDÉE; LE MINISTRE CLARK A DEMANDÉ À L'ORGANISATION POUR LA LIBÉRATION DE LA PALESTINE DE RENONCER À LA VIOLENCE; MÊME S'IL A DIT APPUYER LEUR DÉSIR DE CRÉER UNE PATRIE PALESTINIENNE.

"LES VUES DU CANADA SUR L'OLP SONT BIEN CONNUES. IL N'Y A PAS EU ET IL N'Y AURA AUCUN CHANGEMENT DANS CETTE POLITIQUE".

M. CLARK ESTIME QUE L'OLP DEVRAIT SE PLIER AUX RÉSOLUTIONS 242 ET 338 ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES ET RECONNAÎTRE L'ÉTAT JUIF.

FI501 PGB-JL

1613ES 13-04